

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 23 fr.

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS

A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comfert, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

place de la Bourse, 8

AUJOURD'HUI:

La Déclaration ministérielle et la Presse. L'Enquête sur le Panama. Chronique militaire.

LA LUMIÈRE

Le ministère s'est représenté devant la Chambre. On a gentiment repris la vie commune après avoir tâché d'établir de façon satisfaisante le modus vivendi nouveau, et comme don de joyeux avènement, le cabinet a apporté une autopsie, l'autopsie pour laquelle on s'était brouillé l'autre semaine.

Maintenant qu'on l'a enfin, cette autopsie, je vois des journaux qui n'y tiennent plus, et ce sont ceux qui la demandaient avec la plus vive insistance. Ils lui reprochent de n'être plus une autopsie fraîche. C'est de la moutarde après dîner. Et puis qu'est-ce qu'elle prouvera? Les savants n'ont-ils pas démontré que les poisons les plus violents sont ceux qui disparaissent dans les cadavres avec une rapidité déconcertante pour les passions politiques?...

Bref! on n'y tient presque plus, maintenant qu'on l'a. La vraie autopsie, c'est l'autopsie qu'on vous refuse. C'est comme pour la commission d'enquête. Vous vous souvenez avec quelle fureur on la demandait à droite. L'enquête! l'enquête! Le lendemain il fallait prendre de force les droitiers pour les y faire entrer. Ils auraient voulu que l'enquête fût faite rien que par les républicains. Au besoin ils auraient accepté qu'elle ne fût pas faite du tout.

Ce matin, M. Cornély du Gaulois, qui ne fait point partie de la Commission, devance le rapport qui sera fait par un rapporteur qui n'est pas encore nommé et donne ses conclusions. Il a remarqué, M. Cornély, que les chèques sont de vingt mille francs. C'est un prix fait. Ce chiffre de vingt mille francs permet d'établir, par une opération d'arithmétique, le nombre des législateurs corrompus — (à peu près comme la hauteur du grand maître permet d'établir l'âge du capitaine).

« On a retrouvé un million chez MM. Kohn-Reinach et trois millions quatre cent mille francs chez M. Thierrière. » Cela fait quatre millions quatre cent mille francs. Divisez par vingt mille. Vous obtenez un quotient qui représente le nombre des députés corrompus. « Ce quotient est de cent vingt. »

Vous voyez comme c'est simple. Ce n'était pas la peine de nommer une commission d'enquête, ni de déranger tant de gens, ni de faire une crise ministérielle, ni de rendre impossible la discussion du budget. Il suffisait d'écrire sur les murs :

« Il y a cent vingt corrompus à la Chambre; on le sait. » Il y a même tout avantage, pour la prochaine campagne électorale, à ce qu'on ne recherche pas les noms. Il vaut bien mieux représenter la République comme une Société anonyme de corrompus, à chèques variables.

Et c'est d'ailleurs, quoi qu'on fasse, sous cet aimable et riant aspect que s'engagera la lutte. La dernière fois, c'était aux « voleurs » qu'on en avait. Cette fois, ce sont les corrompus qui entreront en danse. Quelqu'un qui n'est point un sot me disait hier : « Si tous les gens qui parlent du Panama, qui écrivent, qui déposent, qui enquêtent, allaient

faire seulement une journée de travail sur le chantier, il y a longtemps que le canal serait fini. »

C'est vrai. Malheureusement, ce n'est pas du canal qu'il s'agit. Il s'agit des élections.

Or, pour les élections, l'essentiel c'est qu'il y ait des corrompus, surtout des corrompus « vagues » — des corrompus qu'on soupçonne, mais qu'on ne désigne pas clairement, des corrompus qui ne soient ni chèvre, ni loup, dont on ait vu à peine la silhouette se glisser entre deux portes et deux chèques; — tout simplement pour qu'on puisse dire : Ils doivent être républicains.

Voilà pourquoi on fera l'autopsie, on fera l'enquête, on fera cette lumière complète au bout de laquelle il y aura tel, tel et tel nom et puis rien d'indécis, rien de louche par derrière — et c'est justement cette lumière-là qui gênera le plus la vertueuse campagne du vertueux M. Delahaye et des vertueux malins qui sont derrière lui.

La Politique

Si les journaux d'Outre-Rhin osent encore nous parler de la corruption française, nous pouvons leur renvoyer la balle avec un certain avantage. La corruption allemande, en effet, s'attaque à tout : elle ne respecte même pas les intérêts supérieurs de la défense nationale.

M. Ahlwardt est un recteur antisémite. Il y a quelque temps, il a accusé formellement le chef d'une grande manufacture d'armes, le juif Löwe, d'avoir livré aux autorités militaires, par centaines de milliers, des fusils nouveau modèle qui éclatent dès qu'on s'en sert. Immédiatement arrêté, il a été peu de jours après traduit devant la cour de Berlin.

Les révélations d'Ahlwardt, précieusement reproduites par la presse d'opposition, ont fait vite le tour de l'Allemagne où elles ont, d'ailleurs, provoqué une émotion prodigieuse. Les électeurs de la circonscription brandebourgeoise de Friedberg qui avaient toujours nommé un conservateur sont passés du coup à l'antisémitisme. Appelés à désigner un député, ils ont, au premier tour, donné une grosse majorité au recteur Ahlwardt, majorité, qui, au second tour, a plus que doublé et assuré le succès du prisonnier.

Au cours des premières audiences, Ahlwardt a laissé s'enfermer et l'accusation et le tribunal. Puis, au moment où les juges croyaient l'avoir confondu, il a sorti de sa poche des documents officiels, tels que lettres de commandants de corps d'armée au ministre de la guerre, attestations d'officiers, certificats de grandes maisons faisant en Afrique le commerce des armes, le tout confirmant les allégations de l'accusé.

Le tonnerre serait tombé en plein tribunal que l'effet produit par la lecture de ces pièces n'eût pas été plus considérable. Un tumulte indescriptible a mis fin à la séance. Dans les milieux officiels, la consternation a été profonde. Quant à l'empereur il a été atterré.

C'est que les documents d'Ahlwardt sont authentiques. Ils ont été dérobés aux archives. Qui a commis le vol? Quels sont les complices de l'agitateur antisémite? Ces questions sont venues aux lèvres de tous, et l'on a été forcé d'admettre qu'Ahlwardt a des appuis puissants dans l'armée et le corps des fonctionnaires qui, par une savante pression, a causé le triomphe de sa candidature, que l'antisémitisme fait d'immenses progrès en Allemagne, et, ce qui est plus grave, que l'opinion publique, sans distinction d'opinions, est avec l'accusé de Berlin.

La cour de Berlin veut le condamner et le condamnera, à moins que le recteur

Ahlwardt ne soit pas proclamé député de Friedberg dans la journée de demain, ce qui serait extraordinaire. Mais s'il échappe à cette cour, il n'échappera pas à celle de Leipzig. La fameuse haute cour le guette pour crime de trahison envers l'Etat. En Allemagne, en effet, la divulgation de secrets concernant l'armement constitue le crime de trahison.

En attendant, les juges de Berlin font tous leurs efforts pour qu'Ahlwardt ne puisse plus placer un mot. La défense est entravée; il est vrai que le public proteste contre ces façons d'agir.

A l'audience d'hier, Ahlwardt a invoqué un mal de gorge, qui a été reconnu réel, pour faire ajourner les débats de vingt-quatre heures. On croit qu'il a avalé un caustique pour se procurer cette maladie de circonstance. Grâce à cet incident, l'accusé va être proclamé député avant l'intervention de tout jugement.

Il est question d'invalider l'élection d'Ahlwardt. Que cela soit fait ou non, que le farouche antisémite soit rendu à la liberté ou aille expier sa témérité dans quelque cachot d'une solide forteresse, ses révélations resteront et le public allemand n'en sera pas moins convaincu que la patrie germanique possède un armement qui la place dans des conditions d'infériorité sérieuses, que cet armement est à recommencer, qu'il faudra de nouvelles ressources et partant de nouveaux impôts, que les gros industriels s'enrichissent sans pudeur aux dépens des contribuables.

Désolante perspective! On comprend néanmoins que l'empereur exige maintenant que toute la lumière soit faite. Le sera-t-elle? Il est permis d'en douter. Mais ce qui est certain, c'est que le recteur Ahlwardt vient de porter au militarisme allemand un coup terrible.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 9 décembre. AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. M. Ribot a reçu dans la matinée M. Lardy, ministre de Suisse, et M. Charles Rouvier, qui va rejoindre son poste à Tunis.

LA CONVENTION FRANCO-SUISSE. On assure que la question de la convention franco-suisse entre dans une phase moins aiguë permettant d'espérer un résultat parlementaire conforme aux vœux des deux pays.

M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE. M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, est nommé président de chambre à la cour de cassation, en remplacement de M. Merville, récemment décédé.

UNE BANQUE EN DÉCONFITURE. Hambourg, 9 décembre. La banque Caro Barthels a suspendu ses paiements. Le passif est évalué à 1,500,000 marcs.

LA QUESTION IRLANDAISE. Londres, 9 décembre. Sir John Morley, parlant à Newcastle, a déclaré que malgré les énormes difficultés qui s'opposent à sa tâche, il y avait tout lieu d'espérer que le gouvernement présenterait un projet de home rule, qui serait acceptable également par la Grande-Bretagne et l'Irlande.

LA CAISSE DE RETRAITES OUVRIÈRES. Paris, 9 décembre. La commission du travail a achevé ce matin l'examen du projet de loi tendant à la création d'une caisse de retraites ouvrières. On sait que ce projet fait intervenir, pour la formation des retraites, trois éléments : l'ouvrier, la collectivité des patrons et l'Etat. La contribution patronale et la subvention

de l'Etat seraient égales aux versements des adhérents.

L'article du projet, en vue de faciliter le développement des sociétés de prévoyance particulières et pour réserver aux ouvriers le bénéfice des situations favorables actuellement acquises, exempte de la contribution patronale, les patrons qui auront fondé des caisses de retraites au profit de leurs ouvriers avec garantie au livret individuel.

Cette exemption est faite sous réserve que leur cotisation spéciale sera au moins égale aux versements effectués par leurs ouvriers et employés sans pouvoir être inférieure à 9 fr. par tête et par 300 jours de travail utilisés.

La commission a décidé également la création d'une caisse d'invalidité alimentée par le produit d'une contribution sur les patrons employant des ouvriers étrangers, contribution fixée à 18 fr. pour 300 journées de travail utilisées.

La caisse d'invalidité servirait à constituer des secours viagers aux ouvriers que des infirmités prématurées auraient mis dans l'impossibilité de travailler.

Les dispositions transitoires relatives aux majorations des pensions déjà constituées ou à constituer par les sociétés de secours mutuels ont été réservées jusqu'à un moment où le projet sur les sociétés de secours mutuels voté par le Sénat reviendra devant la Chambre. Elle fournirait également aux ouvriers malades ou chargés de famille le moyen de continuer leurs versements à la caisse de retraites.

Le principe de la majoration a été admis. M. Guieysse, président de la commission, et rapporteur du budget, déposera son rapport sur le bureau de la Chambre à la fin du mois de janvier 1893.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ET LA PRESSE

Paris, 9 décembre. La déclaration du gouvernement fait l'objet des principaux articles des journaux.

M. Henry Maret écrit dans le Radical : Le cabinet a su grouper autour de lui une majorité composée de républicains. Cette majorité lui sera fidèle s'il sait garder sa fermeté et faire tout son devoir, en échappant aux entraînements funestes.

Nous sommes persuadés qu'il sera à la hauteur de la tâche ardue qu'on lui a imposée, et qu'il arrachera la République au marais fétide où elle s'enfonce.

S'il réussit, jamais gouvernement n'aura mieux mérité de la patrie.

De M. Edmond Magnier dans l'Événement :

Le nouveau cabinet a fait son entrée. On aurait pu le souhaiter plus ferme et plus hardi. Mais la déclaration lue aux deux Chambres a du moins ce premier avantage de ramener à ses exactes proportions le scandale parlementaire du Panama.

M. Ribot ne craint pas de dénoncer hautement l'esprit de parti qui, sous un masque de justice tente de dégrader et de ruiner nos institutions nationales.

La République que l'on veut saluer, sortira intacte de cette conspiration, mais il faut que tous les républicains se rallient autour d'un gouvernement déterminé à faire la lumière sur un accident qui ne saurait troubler ni arrêter longtemps la vie politique d'un grand peuple.

De la Libre Parole :

Nous savions bien que M. Ribot ne conclurait pas, mais nous espérions tout au moins que M. Bourgeois conclurait à sa place! C'était une illusion qui s'est évanouie au cours de la séance d'hier.

La déclaration du gouvernement a été vague, manquant de netteté. C'est un habile ajusteur de phrases que M. Ribot, et il sait contenter à la fois tout le monde... et son père.

Du Rappel :

L'accueil est favorable; les applaudissements sont chaleureux, mais la gauche reste sur la réserve.

Du Siècle :

La déclaration ministérielle est courtoise, sobre, dit en peu de phrases ce qu'il y avait à dire. Les républicains de tous les partis l'ont fort applaudie; l'opinion publique y trou-

vera une juste et heureuse expression de ses pensées et de ses désirs.

L'idée dominante est celle-ci : en finir au plus tôt avec le scandale qu'ont suscité les ennemis de nos institutions et ne pas se laisser détourner par cette misérable manœuvre de la tâche qu'impose au Parlement le souci des affaires du pays.

De la Lanterne :

La Chambre a pu se déclarer satisfaite hier. Mais le gouvernement aurait tort de l'être. Il ne doit le deuxième provisoire de confiance qu'il a obtenu ni à son autorité morale ni à la netteté de ses déclarations.

Il le doit à la réserve conciliante du président de la commission d'enquête et à l'espoir que garde quand même la Chambre d'une entente possible.

Mais le ministère s'abusait s'il s'imaginait qu'elle pourra se faire sur le terrain indiqué par le garde des sceaux.

Le crédit qu'on lui a fait hier est un crédit limité qui se fermera à la première entrave apportée à la manifestation de la vérité.

Du Petit Journal :

La déclaration ministérielle, lue hier par MM. Ribot et Loubet, a été accueillie favorablement à la Chambre et au Sénat. Elle satisfait aussi l'opinion publique.

Tout le monde éprouvera une sorte de soulagement en constatant qu'une entente est possible entre le gouvernement et la commission.

Le nouveau ministère s'est présenté devant le Parlement en affirmant son désir d'assurer « la pleine manifestation de la vérité ». Il ne manquera point à ses engagements. La Chambre l'a compris et lui a accordé sa confiance.

De M. Camille Pelletan dans la Justice :

La première journée du cabinet n'a guère eu de résultats, par la raison que la question dont tout dépend n'a pu y être définitivement élucidée.

La Chambre a accordé au cabinet un vote qui n'était que le refus de l'écartier par une sorte de question préalable, ou l'indication de l'espérance que l'on conserve de pouvoir s'entendre sur le point essentiel.

C'est demain seulement que les explications décisives seront échangées à la commission d'enquête.

L'Enquête sur le Panama

Paris, 9 décembre. La Communication du dossier

On sait que MM. Ribot et Bourgeois doivent se rendre cette après-midi devant la commission d'enquête sur le Panama, afin de préciser les conditions dans lesquelles ils entendent communiquer les pièces du dossier. Je crois savoir que l'intention du gouvernement est de proposer à la commission, en attendant l'ouverture des débats judiciaires, non la communication du dossier tout entier, mais la communication des rapports de MM. Brunet, Monchicourt et Rossignol, des pièces extra-judiciaires saisies chez des particuliers, des livres de la compagnie du Panama et toute la partie du rapport de M. Flory qui n'a pas été retenue par l'information judiciaire.

M. Ribot a été entendu par la commission d'enquête. Il a déclaré que le gouvernement a le devoir et la volonté de faire, d'accord avec la commission, la lumière complète et rapide.

M. Bourgeois a ajouté que tout réside plus dans la question de forme que dans l'étendue des communications. Il a résolu de communiquer le dossier intégral à la commission.

Les 550,000 fr. de M. Barbe

L'Intransigeant, qui publiait hier une interview avec M. Chevallard que nous avons signalée, publie ce matin la lettre suivante, que M. Chevallard reçut du baron de Reinach :

Paris, 12 janvier.

J'ai remis, le 17 juillet 1887, cinq chèques, ensemble 550 000 francs, à M. Barbe, tirés

par la maison Thierrière sur la Banque de France. Ces chèques portent votre acquit.

Les héritiers de M. Barbe ont leur père ait reçu cette somme. Auriez-vous l'obligeance de me dire ce que vous avez fait de cette somme de 550 000 ?

M. Chevallard répondit par la lettre suivante :

Monsieur,

J'ai, en effet, il y a deux ou trois ans, donné mon acquit sur des chèques au porteur tirés sur la Banque de France et dont j'avais été chargé par M. Barbe de faire l'encaissement. L'ensemble de ces chèques était bien de 550 000 francs. J'ai disposé de cette somme conformément aux ordres de M. Barbe, dont j'étais le simple employé.

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

La commission d'enquête, réunie à 2 heures, a d'abord entendu les trois délégués, MM. Loreau, Bérard et Leydet, qu'elle avait envoyés ce matin pour vérifier les livres de la maison Kohn-Reinach. Ils ont constaté que durant le premier semestre de 1888, Arton avait retiré en un nombre assez grand de fois, par bons de caisse, diverses sommes sur le compte Jacques de Reinach; ensemble ces sommes représentent environ un million.

M. Kohn a déclaré que sa maison n'avait pas eu à s'occuper des affaires de Panama et que les sommes payées à Arton étaient prélevées sur le compte personnel de M. de Reinach sans qu'elle ait eu à rechercher quelle en était l'origine.

M. de Reinach alimentait son propre compte par des versements.

Audition des Ministres

La commission a entendu ensuite les ministres.

M. Ribot déclare que le gouvernement a le devoir et la volonté d'être d'accord avec la commission pour faire la lumière la plus complètement et le plus rapidement possible.

M. Bourgeois commence par dire que tout réside plutôt dans la question de forme que de l'étendue de la communication. Il a résolu de communiquer le dossier intégral; les réserves ne tiennent qu'à la forme.

On fait à la communication deux objections :

1° L'article 38 de la loi de 1881 sur la presse, qui interdit la publicité du dossier avant l'audience publique et le prononcé des peines. La jurisprudence entend que ce qui est interdit, c'est la publication partielle ou totale d'extraits des pièces de procédure par la voie de la presse, mais le ministre ne considère pas que l'article 38 s'applique à la communication faite à la commission; il lui est étranger. La commission fait partie des pouvoirs publics, elle n'est pas assimilable à la presse.

2° La seconde objection contre la communication est tirée de l'intérêt des prévenus. Mais selon la circulaire de M. Dufaure, le garde des sceaux a le pouvoir d'appréciation.

M. Bourgeois qui communiquera tout le dossier, observe qu'il y a deux sortes de pièces, les unes antérieures à l'inscription de M. Prinnet, les autres qui sont nées de cette inscription. Pour les premières de ces pièces, documents de la compagnie ou expertises, le garde des sceaux fera la communication non seulement intégrale, mais sans réserves. Quant aux secondes qui font partie de l'information à fin pénale, il faut que la commission se préoccupe des droits de la défense. Ces pièces lui seront remises, mais la commission prendra les précautions nécessaires pour qu'on ne puisse pas dire que les droits de l'accusation ou de la défense sont compromis.

Donc le dossier sera tout entier remis à la commission et il lui appartient de ne pas faire de certaines pièces un usage qui pourrait être ou favorable ou défavorable aux accusés.

Le garde des sceaux qui d'ailleurs n'a

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON

10 décembre

71

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL.

ROCAMBOLE

— Je ne sais pas... je ne vois pas bien... Ah? attendez... Il suit une grande rue... une rue large et qui monte...

— Et, involontairement, le doigt de la juive se tourne vers l'ouest.

— Vous-tu une église dans cette rue? demanda Baccarat.

— Oui, dit l'enfant.

— C'est le faubourg Saint-Honoré, dans la jeune femme.

— Alors Baccarat, d'abord incrédule, et dont le doute était vaincu par l'évidence, se pencha sur son sujet avec une sorte d'avidité.

— Oh! va cet homme?... suis-le du regard... où va-t-il?

— Il marche, il marche très vite, dit l'enfant... oh! très vite... il monte toujours...

— Et puis?

— Tiens... une voiture...

— Il monte en voiture?

— Non, il rencontre une voiture.

— Et la somnambule sembla concentrer toute son attention sur cette voiture dont elle parlait.

— O la belle dame fit-elle.

— Quelle dame! demanda Baccarat, qui s'intéressait peu à la dame et à la voiture, et voulait absolument suivre Andrea.

— Je ne l'ai jamais vue, répondit la juive.

— Alors pourquoi la remarques-tu?

— Parce qu'elle vient ici.

— Ici! exclama Baccarat étonnée.

— Oui, ici.

— Et l'enfant, qui avait perdu Andrea de vue, parut ne plus s'occuper que de la dame.

— Elle est bien belle, mais elle est bien triste! continua-t-elle.

— Elle est triste?

— Oui.

— Pourquoi?

— L'enfant appuya la main sur son cœur.

— Elle souffre! dit-elle.

— La connais-tu?

— La juive hochait la tête.

— Je ne l'ai jamais vue, pourtant elle est venue ici.

— Souvent?

— Non, une fois.

— Et elle vient?

— Oui... oui... la voiture traverse une grande place, fit la juive lentement et comme si, en effet, elle eût suivi l'équipage des yeux. Elle passe sur un pont... elle court au bord de la rivière...

Baccarat écoutait haletante.

— Et puis? et puis?... interrogea-t-elle.

— Je vois venir la voiture... je la vois... La juive garda un moment le silence, et Baccarat n'osa l'interroger encore.

nonça : — Madame la marquise Van-Hop!

L'enfant avait dit vrai. La marquise venait des hauteurs du faubourg Saint-Honoré, et elle était déjà entrée une fois chez Baccarat.

Ces deux circonstances se réunissaient pour accorder une immense puissance au magnétisme. Baccarat en fut bouleversé.

Obéissant elle eut le temps de dire au valet :

— Faites attendre une minute ici.

Et, avec une force toute visible, elle prit le fauteuil dans lequel l'enfant dormait, le souleva, l'éleva rapidement, et porta la juive endormie dans la pièce voisine, laissant tomber une portière derrière elle.

Une minute après, la marquise entra au salon et n'y vit personne.

— Elle s'assit et attendit.

La marquise portait sur son visage l'empreinte d'une profonde souffrance morale. Il y avait en elle quelque chose d'affaibli, de défaillant qui frappait à première vue.

Qu'était-il arrivé? d'où provenait cette prostration? C'était ce que Baccarat cherchait sans doute à savoir.

En effet, tandis que la marquise, demeurée seule, jetait autour d'elle un regard distrait, Baccarat, du fond de son cabinet, examinait ce visage merveilleux de beauté où la douleur venait de frapper son empreinte.

A l'aide d'un trou percé dans le mur, Baccarat avait vu entrer la marquise, elle l'avait vu s'asseoir, elle avait surpris ce regard que madame Van-Hop posait autour d'elle, et dont la distraction ne disait que bien qu'elle pensait à autre chose.

non cherchait point à dissimuler, Baccarat revint vers la petite juive, qui dormait toujours dans le fauteuil.

— Puis, appuyant sa main sur le front de l'enfant : — Regarde! dit-elle.

— Oh! c'est elle... je la vois... murmura la petite somnambule tout bas et sans ouvrir les yeux.

— Qui, elle?

cision étant exécutoire immédiatement, il a dû déguerpir hier. Espérons que tout pourra s'arranger néanmoins un de ces jours.

Le Théâtre-Bellecour

Dans quelques heures, le Théâtre-Bellecour aura vécu. Nous apprenons, en effet, que dès lundi matin 12 courant cette vaste salle doit être livrée à la pioche des démolisseurs. Le public n'aura plus qu'une seule occasion pour voir une dernière fois l'œuvre de Chartron, l'habile architecte décorateur : la veille même de sa démolition, car c'est ce jour-là, c'est-à-dire le dimanche 11, que la Société du patronage pour les enfants pauvres donnera sa magnifique fête annuelle de bienfaisance au profit de ses intéressants pupilles.

Il y a donc à ceux qui désirent encore admirer ce coquet théâtre dans tout son éclat, son beau plafond œuvre de Dornier, son foyer, sa loggia, sa merveilleuse décoration où les ors ruissellent sous l'éclatante lumière des lustres. Ils y trouveront un plaisir et contribueront en même temps à une bonne œuvre. Il y aura foule pour voir, encore une fois, de ce féerique spectacle et l'on pourra dire que le Théâtre-Bellecour aura fini comme il a commencé : par une apothéose.

SUPPRESSION DES OCTROIS

Nous rappelons à nos lecteurs qu'une conférence publique et gratuite sera faite par M. Guilleminot, député de la Vienne, sous la présidence de M. le maire de Lyon.

La société populaire d'Études économiques qui, avec le concours de la société des Conférences populaires a organisé cette conférence, reçoit tous les jours des adhésions nouvelles des nombreuses sociétés démocratiques de notre ville.

Les adhésions continuent à être reçues aux adresses suivantes :

Brasserie Grüber, place des Terreaux ; brasserie Fritz Hoffner, 33, cours du Midi ; brasserie Dupuis, boulevard de la Croix-Rouge ; café Verrier, 1, place du Petit-Château ; comptoir Silvestre, 12, cours Vitton.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 9 décembre

DÉTOURNEMENTS POSTAUX

Pierre Puthier, 37 ans, facteur des postes, à Lyon, est accusé de détournements au préjudice de l'administration des postes. Il est inculpé de détournement de renseignements précis sur cette affaire qui présente un certain caractère de gravité étant donné les fonctions de l'accusé. Voici les faits contenus dans l'acte d'accusation :

Acte d'accusation

L'accusé est entré dans l'administration des postes le 1er mai 1878, en qualité de facteur à Coches-les-Mines (Saône-et-Loire). Il est venu à Lyon en 1880, en qualité de facteur. Depuis longtemps sa probité était suspectée : plusieurs lettres contenant de l'argent et qui avaient dû passer par ses mains, ou celles de deux autres facteurs appartenant à sa section de quartier ayant disparu, il y avait eu des réclamations à la suite desquelles l'administration avait invité les trois facteurs de ladite section à apporter une plus grande attention à leur service. Puthier était devenu, depuis ces incidents, l'objet d'une surveillance spéciale de ses collègues qui avaient remarqué les pratiques étranges auxquelles il se livrait.

« Depuis dix ans, dit le témoin Duoyer, j'avais constaté qu'il arrivait à Puthier de froisser souvent des paquets de lettres dans sa main et de donner des coups de langue sur les enveloppes pour les crever. Il palpitait aussi les plis et donnait des coups d'ongles dans le coin des enveloppes, pour voir à l'intérieur. Le 5 avril dernier, le facteur Cayrol surveilla l'accusé pendant le triage et le vit palper quatre lettres qui lui pléger derrière son tri. Le 1er janvier 1880, depuis longtemps sa probité était suspectée : plusieurs lettres contenant de l'argent et qui avaient dû passer par ses mains, ou celles de deux autres facteurs appartenant à sa section de quartier ayant disparu, il y avait eu des réclamations à la suite desquelles l'administration avait invité les trois facteurs de ladite section à apporter une plus grande attention à leur service. Puthier était devenu, depuis ces incidents, l'objet d'une surveillance spéciale de ses collègues qui avaient remarqué les pratiques étranges auxquelles il se livrait.

« Depuis dix ans, dit le témoin Duoyer, j'avais constaté qu'il arrivait à Puthier de froisser souvent des paquets de lettres dans sa main et de donner des coups de langue sur les enveloppes pour les crever. Il palpitait aussi les plis et donnait des coups d'ongles dans le coin des enveloppes, pour voir à l'intérieur. Le 5 avril dernier, le facteur Cayrol surveilla l'accusé pendant le triage et le vit palper quatre lettres qui lui pléger derrière son tri. Le 1er janvier 1880, depuis longtemps sa probité était suspectée : plusieurs lettres contenant de l'argent et qui avaient dû passer par ses mains, ou celles de deux autres facteurs appartenant à sa section de quartier ayant disparu, il y avait eu des réclamations à la suite desquelles l'administration avait invité les trois facteurs de ladite section à apporter une plus grande attention à leur service. Puthier était devenu, depuis ces incidents, l'objet d'une surveillance spéciale de ses collègues qui avaient remarqué les pratiques étranges auxquelles il se livrait.

« Depuis dix ans, dit le témoin Duoyer, j'avais constaté qu'il arrivait à Puthier de froisser souvent des paquets de lettres dans sa main et de donner des coups de langue sur les enveloppes pour les crever. Il palpitait aussi les plis et donnait des coups d'ongles dans le coin des enveloppes, pour voir à l'intérieur. Le 5 avril dernier, le facteur Cayrol surveilla l'accusé pendant le triage et le vit palper quatre lettres qui lui pléger derrière son tri. Le 1er janvier 1880, depuis longtemps sa probité était suspectée : plusieurs lettres contenant de l'argent et qui avaient dû passer par ses mains, ou celles de deux autres facteurs appartenant à sa section de quartier ayant disparu, il y avait eu des réclamations à la suite desquelles l'administration avait invité les trois facteurs de ladite section à apporter une plus grande attention à leur service. Puthier était devenu, depuis ces incidents, l'objet d'une surveillance spéciale de ses collègues qui avaient remarqué les pratiques étranges auxquelles il se livrait.

« Depuis dix ans, dit le témoin Duoyer, j'avais constaté qu'il arrivait à Puthier de froisser souvent des paquets de lettres dans sa main et de donner des coups de langue sur les enveloppes pour les crever. Il palpitait aussi les plis et donnait des coups d'ongles dans le coin des enveloppes, pour voir à l'intérieur. Le 5 avril dernier, le facteur Cayrol surveilla l'accusé pendant le triage et le vit palper quatre lettres qui lui pléger derrière son tri. Le 1er janvier 1880, depuis longtemps sa probité était suspectée : plusieurs lettres contenant de l'argent et qui avaient dû passer par ses mains, ou celles de deux autres facteurs appartenant à sa section de quartier ayant disparu, il y avait eu des réclamations à la suite desquelles l'administration avait invité les trois facteurs de ladite section à apporter une plus grande attention à leur service. Puthier était devenu, depuis ces incidents, l'objet d'une surveillance spéciale de ses collègues qui avaient remarqué les pratiques étranges auxquelles il se livrait.

« Depuis dix ans, dit le témoin Duoyer, j'avais constaté qu'il arrivait à Puthier de froisser souvent des paquets de lettres dans sa main et de donner des coups de langue sur les enveloppes pour les crever. Il palpitait aussi les plis et donnait des coups d'ongles dans le coin des enveloppes, pour voir à l'intérieur. Le 5 avril dernier, le facteur Cayrol surveilla l'accusé pendant le triage et le vit palper quatre lettres qui lui pléger derrière son tri. Le 1er janvier 1880, depuis longtemps sa probité était suspectée : plusieurs lettres contenant de l'argent et qui avaient dû passer par ses mains, ou celles de deux autres facteurs appartenant à sa section de quartier ayant disparu, il y avait eu des réclamations à la suite desquelles l'administration avait invité les trois facteurs de ladite section à apporter une plus grande attention à leur service. Puthier était devenu, depuis ces incidents, l'objet d'une surveillance spéciale de ses collègues qui avaient remarqué les pratiques étranges auxquelles il se livrait.

« Depuis dix ans, dit le témoin Duoyer, j'avais constaté qu'il arrivait à Puthier de froisser souvent des paquets de lettres dans sa main et de donner des coups de langue sur les enveloppes pour les crever. Il palpitait aussi les plis et donnait des coups d'ongles dans le coin des enveloppes, pour voir à l'intérieur. Le 5 avril dernier, le facteur Cayrol surveilla l'accusé pendant le triage et le vit palper quatre lettres qui lui pléger derrière son tri. Le 1er janvier 1880, depuis longtemps sa probité était suspectée : plusieurs lettres contenant de l'argent et qui avaient dû passer par ses mains, ou celles de deux autres facteurs appartenant à sa section de quartier ayant disparu, il y avait eu des réclamations à la suite desquelles l'administration avait invité les trois facteurs de ladite section à apporter une plus grande attention à leur service. Puthier était devenu, depuis ces incidents, l'objet d'une surveillance spéciale de ses collègues qui avaient remarqué les pratiques étranges auxquelles il se livrait.

« Depuis dix ans, dit le témoin Duoyer, j'avais constaté qu'il arrivait à Puthier de froisser souvent des paquets de lettres dans sa main et de donner des coups de langue sur les enveloppes pour les crever. Il palpitait aussi les plis et donnait des coups d'ongles dans le coin des enveloppes, pour voir à l'intérieur. Le 5 avril dernier, le facteur Cayrol surveilla l'accusé pendant le triage et le vit palper quatre lettres qui lui pléger derrière son tri. Le 1er janvier 1880, depuis longtemps sa probité était suspectée : plusieurs lettres contenant de l'argent et qui avaient dû passer par ses mains, ou celles de deux autres facteurs appartenant à sa section de quartier ayant disparu, il y avait eu des réclamations à la suite desquelles l'administration avait invité les trois facteurs de ladite section à apporter une plus grande attention à leur service. Puthier était devenu, depuis ces incidents, l'objet d'une surveillance spéciale de ses collègues qui avaient remarqué les pratiques étranges auxquelles il se livrait.

en couchage avec la nommée Angèle Chaffard, contournée. Dans le contrat de l'été dernier, après avoir subi une peine de trois mois d'arrestation prononcée contre lui le 5 mai 1882, Bertrand repartit la vie commune avec sa maîtresse, mais celle-ci, qui avait à se plaindre de ses mauvais traitements et qui écrivait des lettres menaçantes, se laissa aller à se donner par elle-même à un sieur Eugène Morin. Bertrand chercha, mais en vain, à renouer ses relations avec Angèle Chaffard et, à un moment donné, pour satisfaire le ressentiment que lui causait son abandon, il la dénonça à la justice comme étant entée de commerce avec un individu qui avait avoué. Cette accusation a été reconnue fautive à la suite de l'enquête à laquelle il a été procédé et de l'examen médical dont Angèle Chaffard a fait l'objet. Mais, de son côté, cette femme ayant porté contre son ancien amant une plainte au vol, celui-ci fut de chef et, à la date du 25 août 1882, condamné à un mois de prison.

Cette circonstance ne pouvait qu'accroître ses sentiments d'amertume. Remis en liberté à l'expiration de sa peine, il proféra à diverses reprises des lettres de menace contre Angèle Chaffard et, dans l'après-midi du 1er novembre il alla même renouveler à la police l'accusation d'avortement qu'il avait déjà une première fois formulée. A ce moment pourtant, rien ne pouvait faire prévoir le dénouement de cette affaire. Le lendemain deux heures plus tard, Le maître eut l'effet, vers 6 heures 1/2, Bertrand se rendit rue Saint-Georges et, non loin de la maison portant le numéro 49 où était domiciliée Angèle Chaffard, il parvint à se faire introduire dans la maison par un domestique qui se trouvait à la porte. Bertrand se précipita sur elle et, sans lui avoir adressé aucune parole, il lui porta rapidement plusieurs coups de couteau, dont deux notamment l'atteignirent au côté gauche de la poitrine. Il prit aussitôt la fuite mais fut arrêté après une assez longue poursuite, rejoint par le sieur Morin et maintenu en état d'arrestation.

Angèle Chaffard, admise d'urgence à l'hôpital, a survécu aux blessures qu'elle avait reçues, mais elle est dans un état de faiblesse et souffre d'un mois. L'accusé reconnaît la matérialité des faits, il ressort d'autre part très nettement de l'instruction à laquelle il a été procédé qu'il n'était pas en état d'ivresse lorsqu'il a commis sa tentative criminelle et contrairement à son système de défense qu'il n'a été provoqué ni par Angèle Chaffard, ni par le sieur Morin. La préméditation de l'acte qu'il a accompli n'a pas pu être établie d'une façon certaine, mais l'intention homicide avec laquelle il a agi est évidente, étant donnée l'arme dont il a fait usage, la multiplicité et la violence des coups qu'il a portés.

Les antécédents sont déplorablement, Bertrand a subi huit condamnations pour vols, menaces de mort, coups et blessures. En outre, il a été condamné par le conseil de guerre d'Oran pour vente d'effets militaires.

Interrogatoire de l'accusé

L'accusé est introduit. C'est le vrai type du crocheteur-marinier. La figure fortement hâlé, il est vêtu d'un tricot de laine et porte au cou un foulard en coton grossier. La physionomie est énergique, Bertrand répond parfaitement à son aise, il répond franchement et sourit quand M. le président l'interroge.

D. — Vous vous appelez Jean-Marie Bertrand, 41 ans, marié à Givora, R. Oui. D. — Les renseignements recueillis sur vous sont déplorablement. Au cours d'une bagarre, vous avez eu une jambe fracturée. — R. C'est en portant secours à mon frère que des Italiens avaient assailli. D. — Vous êtes séparé de votre femme et depuis vous n'avez vécu qu'avec des prostituées. — R. J'ai vécu quatre mois avec Angèle Chaffard. D. — Vous travaillez très irrégulièrement. — R. Dans mon métier on ne travaille pas tous les jours. On prend un bateau à la gare d'eau de Vaise et on l'accompagne à Saint-Louis ou à Arles. Le travail n'est pas régulier.

D. — Vous avez eu des démêlés avec la compagnie lyonnaise de navigation, vous auriez même menacé de jeter l'inspecteur dans la Saône. — R. C'est au moment où j'étais chargé de transporter à la gare d'eau de Vaise un plus grand nombre de lettres que j'ai eu des démêlés avec l'inspecteur. D. — Vous avez été condamné à la prison pour détournement de lettres. — R. C'est à cause de lettres que j'ai été condamné.

Le président fait remarquer aux jurés que l'accusé porte au milieu du dos un tatouage représentant un gendarme penché à une table, sous lequel il est écrit : « Mort aux gendarmes ». (Hilarité dans l'auditoire.)

Le président. — Il n'y a pas de quoi rire, c'est une simple constatation que nous faisons à une époque où nous sommes si nombreux à dire « Mort aux gendarmes ». (Hilarité dans l'auditoire.)

D. — Vous en voulez à votre maîtresse; vous la dénoncâtes même comme coupable d'avortement. — R. C'est vrai. D. — Vous l'avez menacé de mort à plusieurs reprises. — R. C'est pour avoir voulu me rendre la vie difficile. D. — C'est moi qui l'avais achetée, je n'avais rien le reprendre! — R. Elle vous fit condamner pour ce fait; c'est depuis ce moment que vous vous êtes retiré de la mer. A votre sortie de prison, vous l'emmenâtes dans des hôtels borgnes, car vous voulez vivre du produit de sa prostitution. — R. Non. D. — Deux jours avant le crime, vous empruntâtes un bateau à Saint-Louis, j'aurais pu en avoir besoin pour aller chercher des cordages. — R. C'est pour aller chercher des cordages.

D. — Enqu'on finit, vous avez blessé votre ancienne maîtresse? — R. J'ai seulement voulu lui faire peur. (Rires.)

Audition des Témoins M. Lacassagne, médecin au rapport, a visité la victime qui avait été transportée à l'Hôtel-Dieu. Elle portait plusieurs blessures peu graves : une au côté gauche, une au défaut de l'épaule et enfin des blessures de « défense » à la main gauche.

L'éminent docteur a examiné Angèle Chaffard, au point de vue des imputations calomnieuses faites par Bertrand. L'examen est tout en faveur de la jeune fille. (On montre aux jurés le couteau dont s'est servi l'assassin. C'est une arme tranchante et bien en mains.)

M. de Blocqueville, commissaire de police du quartier Saint-Jean, a été chargé de l'enquête. Au premier interrogatoire qu'il fit subir à l'accusé, le soir même du crime, Bertrand lui aurait dit : « A la vue de mon successeur », j'étais tellement exaspéré que j'ai agi dans les tas. M. de Blocqueville donna de très mauvais renseignements sur l'accusé. Agèle Chaffard, au contraire, est très laborieuse.

Angèle Chaffard, 24 ans, contournée. Un vil mouvement de curiosité se produisit dans la salle. L'ancienne maîtresse de Bertrand est de petite taille. Elle est simplement vêtue, mais cette simplicité n'exclut pas la coquetterie. En somme, la fille Chaffard est très avenante. Depuis sa sortie de l'Hôtel-Dieu, elle habite chez sa mère, à Romans (Drôme). Elle raconte les faits et les menaces qu'a proférées Bertrand : « Tu ne feras qu'une mort et ce sera devant moi » et « Je ferai mon Ravachol »; le quatrième descendra au premier, et le premier montera au cinquième.

Le témoin est très affirmatif sur les intentions de l'accusé à son égard : Un jour il m'emmena dans un café de la Guillotière où se trouvaient deux souteneurs. L'un lui dit textuellement : « J'peux pas t'payer un verre, ma femme n'a rien fait, ça m'a pas rapporté le chandelier! ». Il m'avait dit que, ne pouvant plus trouver du travail, il me fallait subvenir à ses besoins. C'est pour cela que je l'ai quitté. Mais je ne l'aurais pas cru capable de me tuer.

poursuite de l'assassin et, après une course effrénée, a pu le saisir près de l'église d'Ainay.

Clemence Lacroix, femme Ducloux, Française Dugrout, les demoiselles Massis et quelques autres témoins font des dépositions sans importance.

Réquisitoire et Défense M. Roulet, avocat général, requiert une peine sévère pour Bertrand qui n'a droit à aucune commutation.

Après une très habile plaidoirie de M. Durand, le jury rapporte un verdict affirmatif.

Le Verdict La Cour condamne Bertrand à la peine de dix années de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

LA CAISSE DES RETRAITES des Maçons et Similaires

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ (SUITE) Administration

Art. 16. — La caisse de retraite sera gérée et administrée par un conseil d'administration composé de neuf membres au moins, qui seront pris parmi les membres honoraires, les membres donateurs, ainsi que parmi les membres participants, élus en assemblée générale, au scrutin secret et à la majorité des suffrages; ils seront nommés pour quatre ans et toujours rééligibles. Les membres du conseil d'administration devront être nés et de jour de leur droit civils et politiques.

Art. 17. — Il sera fait deux assemblées générales par an, une au mois de mai, l'autre au mois d'octobre. Ces assemblées auront lieu dans un local clos et non ouvert au public, les sociétaires seuls seront admis à y assister. Le local où se tiendront les réunions sera désigné par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'autorité supérieure compétente.

Art. 18. — Le conseil choisit dans son sein, un président et deux vice-présidents, qui sont nommés pour quatre ans, mais rééligibles à l'expiration de leur mandat.

Art. 19. — Le secrétaire-trésorier pourra être pris en dehors des membres du conseil d'administration, mais il devra remplir les mêmes conditions que celles exigées par les membres du conseil, cette fonction sera rétribuée en raison des circonstances et de l'extension que prendra la société avant l'avis du conseil.

Art. 20. — Le président représente la société dans tous les actes de la vie civile, il veille à l'exécution des mesures prises par le conseil d'administration et l'assemblée générale, il ordonne les dépenses.

Art. 21. — Le conseil d'administration nomme chaque année une commission de finance composée de trois membres qui seront pris parmi les membres du conseil d'administration, lesquels seront chargés de la vérification de toute la comptabilité.

Art. 22. — Le conseil se délibère valablement quand y réunit au moins cinq membres présents, il délibère sur tous les actes relatifs à l'administration de la société, présente chaque année à l'assemblée générale le compte moral et financier. Les fonctions des membres du conseil d'administration sont gratuites à l'exception de celle du secrétaire-trésorier.

Art. 23. — Le secrétaire-trésorier est chargé de la correspondance, de la rédaction des procès-verbaux, des convocations ainsi que de la conservation des archives, il tient le registre matriciel des membres de la société et présente au bureau les demandes d'admission; il fait les recettes et les paiements, il les inscrit sur un livre de caisse, coté et paraphé par le président. A chaque assemblée générale, il présente le compte rendu de la situation financière, il est responsable de la situation du fonds et des titres de la société, il paye sur mandat visé par le président et portant le cachet de la société.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 10 décembre, 345^e jour de l'année. Dernier quartier le 11; Nouv. lune le 19. Soleil : lever, 7 h. 45; coucher, 4 h. 1.

Incendies. — Plusieurs commencements d'incendies se sont déclarés dans la journée d'hier. Le premier s'est déclaré au n° 6 de la rue des Feuillants, chez MM. Noyer et Durand, fabricants de soieries. Le feu a été communiqué à des rayonnages par les cornues du poêle. Un certain nombre de coupons de soie ont été consumés. Les dégâts qui s'élevaient à 10 000 francs environ, sont couverts par une assurance. — Un autre commencement d'incendie s'est déclaré chez MM. Scieurès et Gourdin, fondeurs, 20, chemin de la Scaerona. Les dégâts sont couverts par une assurance et s'élevaient à 200 fr.

Le feu a été communiqué par un calorifère, dans les sous-sols du magasin des Emigrés Alsaciens, rue Centrale. Quelques confections ont été détériorées. Les dégâts sont sans importance.

Vol à l'étalage. — Les gardiens de la paix ont arrêté hier, à dix heures du matin, la nommée Marie Debard, 30 ans, 42, rue de la Madeleine, qui venait de voler une paire de souliers d'enfant à l'étalage du sieur Gouget, 3, rue Montebello. Elle a été écroulée.

Deux imprudences. — La dame Pinçon, ménagère, 21, rue de Marseille, ayant des achats à faire dans un magasin situé au numéro 42 de la même rue, avait laissé son parapluie derrière la porte. Profitant de cette absence, un malfaiteur, resté inconnu, a dérobé cet objet qui pourra lui être d'un grand secours pendant la mauvaise époque de l'année.

M. Louis Gallot, 24, rue de la Quarantaine, sortant de son domicile dans la journée d'hier, déposa derrière la porte d'allée de la maison qu'il habite un portemonnaie contenant 5 fr. 70. A son retour, cette somme avait disparu. Les commissaires de police des quartiers respectifs de ces deux imprudents ont ouvert une enquête.

Accident de voiture. — Mme Marie Bourgeois, 95, rue Moncey, a été renversée hier dans la rue du même nom, par une voiture conduite par le nommé Jean-Marie Curvat, 79, rue du Château. Dans sa chute, elle s'est fait de légères contusions à la jambe droite.

gare de Nîmes, sans faire attention que Manduel était aussi une gare sur la ligne de Lyon à Nîmes.

Cette maison n'avait en affaire qu'un escroc qui se garda bien d'accuser réception. Le montant des objets expédiés est de 115 francs.

Vol avec effraction. — Dans la nuit du 7 au 8 courant, des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits à l'aide d'effraction dans le local occupé par M. Vallon, fabricant de pompes, 160, cours Lafayette. Ils ont dérobé à son préjudice plusieurs objets facilement transportables et trois pièces de monnaie anglaise en argent. Le commissaire du quartier de la Part-Dieu informé a ouvert une enquête.

La nuit dernière, des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits dans le local occupé par l'agence Dalziel, rue Comfrot, 49. Ils n'ont pu forcer le coffre-fort, qui a résisté à toutes leurs tentatives et se sont emparés d'une somme de 45 francs environ, contenue dans la petite caisse. Une enquête est ouverte.

Arrestation. — M. Graitia commissaire de police de Villeurbanne a procédé hier matin à l'arrestation du jeune Auguste Caille, 19 ans, corroyeur, inculpé de tentative de meurtre sur son beau-père, Christophe Denouille, 36 ans, cordonnier. Cette arrestation se rapporte à l'affaire dont nous avons parlé hier sous la rubrique « Un drame de famille ». Le blessé est sorti hier de l'hôpital.

Abus de confiance. — Le 5 décembre courant M. Louis Vidon, camionneur, 2, place Saint-Pierre, chargé d'un de ses employés, Louis Francisquod, 17 ans, 3, rue Bugeaud, de toucher chez un de ses clients, rue de l'Hôtel-de-Ville, une somme de 248 fr. Une fois en possession de l'argent, le jeune homme ne trouva rien de mieux que de filer à Genève où il le dépensa follement, gardant juste de quoi rentrer à Lyon. M. Vidon, ayant porté plainte, deux agents rencontrant le jeune Francisquod, rue de la Tunisie, le mirent en état d'arrestation.

Conduit chez le commissaire de police du quartier de la Bourse, il a été trouvé nanti d'une somme de 3 fr. 50. C'est magistrat l'a fait écrouer sous l'inculpation d'abus de confiance.

Comice agricole de Villeurbanne. — MM. les membres du Comice agricole de Villeurbanne, sont prévus que l'assemblée générale de tous les adhérents est fixée au dimanche, 18 courant, à 2 heures, à la mairie de Villeurbanne.

Casino des Arts. — Roux, l'homme aux deux corps, est bien le mélomane le plus extraordinaire. A côté de ce numéro sensationnel, Hacker et Lester, les acrobates cyclistes les plus forts du monde, dans leurs représentations des Héros, scrutateurs de pensées; Favat, Gabrielle Bassy, etc. Demain dimanche, grande matinée à 2 heures. A l'étude, Casino-Review, grand revue locale. Nota : on demande des figurants sachant chanter. S'adresser au Casino de 10 heures 1/2 à 11 heures 1/2 à M. Joubert, chef d'orchestre.

Scala-Bouffes. — Kanjarowa, la divette fin de siècle, nous donne ce soir sa dernière représentation. Un nouvel artiste qui a débuté avant-hier, Ganivet H. est bien le comique le plus accompli. Dans la troupe de concert, citons les Curci, mandolinistes; Dehailleur, René Deloel, Edgard, Mae Canon, etc. Le spectacle se termine par Une Noce à Mexidonia, joyeuse fantaisie comique, qui n'est qu'un long état de rire du commencement à la fin. Incessamment, nouveaux départs. A l'étude : François-les-Bas-Bleus.

Cirque Rancy. — A l'occasion de la soirée de gala de ce soir, le programme du cirque déjà si corré et si attrayant va s'enrichir de cinq numéros nouveaux. Le champion des jockeys par M. Burnett-Fillis. Mlle Amalia Renz une gracieuse et charmante écuyère. Les exercices au vitesse par M. Vincenzo. Et Campos cheval d'école présenté par Mlle Travet. La vague des représentations du cirque ne peut que s'accroître de ces attractions nouvelles.

Théâtre Crassé, cours du Midi, côté du Rhône. — Le théâtre Crassé donne actuellement sa quatrième série de tableaux vivants dont voici la liste : L'innocence préfère l'amour à la richesse, Potin; 2^e Mlle de Lavallière aux Carmélites à Paris, Vandenburch; 3^e le tir à l'arbalète, Auber; 4^e Souvenirs d'Espagne; 5^e Franch se démasquant, Richter; 6^e Clapdon en chasse; 7^e Sauvons le drapeau, Chapron. Tous les jours, matinées à 3, 4 et 5 heures; soirées à 8, 9 et 10 heures.

Théâtre Guignol (direction André, rue Bugeaud, 136). Tous les samedis et dimanches, à 7 h. 1/2, grande représentation. Immense succès des tableaux vivants. Entrée libre. Dimanches, matinée enfantine. Prix d'entrée 15 centimes; une grande tombola gratuite est offerte aux enfants.

Caves Isaac Casati. — Lyon. Voici le moment où vont commencer les réceptions et les dîners. L'approvisionnement de la cave était autrefois un grand souci pour plus d'un maître de maison. Aujourd'hui il ne saurait plus y avoir de préoccupation de cette nature, grâce à la maison Isaac Casati, qui livre sur commande en ville, les vins fins et ordinaires, les champagnes et les liqueurs par paniers de six ou douze bouteilles assorties. Adresser les commandes, 12, rue Bât-Argent. — Téléphone.

TRIBUNE DES COMITES Union des républicains progressistes du V^e arrondissement. — Assemblée générale aujourd'hui samedi, 10 décembre, à 8 heures du soir, salle Vernier, place du Change, 1. Ordre du jour : Rapport de la commission administrative, rapport du trésorier sur la situation financière du comité, nomination de la commission administrative, tombola, questions de diversités propositions. — Urgence. Les adhérents qui par oubli n'auraient pas reçu d'invitation sont priés de se présenter avec leur carte.

Anciens militaires du génie. — Ce soir, à 8 h., réunion mensuelle au siège, café Bation, place de l'Hôpital, 1. Adhésions et cotisations. Société des Vizillois à Lyon. — Le bureau informe les membres adhérents que la comptabilité étant ouverte, on peut recevoir dès à présent les cotisations. Les versements devront s'effectuer entre les mains de M. Roland, café du Progrès, 1, rue Garibaldi, qui remettra en échange le livret de sociétaire.

Société musicale de Serin. — En vue de la sortie du 14 décembre, répétition générale ce soir, à 8 h. 1/2, au siège, café de Serin, 20, Urgence pour communication importante. Lyre lyonnaise. — Nous rappelons à nos lecteurs que la Lyre lyonnaise donnera son grand concert-bal demain dimanche à trois heures précises, dans la salle de la brasserie Pin, 5, rue Coste. A sept heures, grand bal.

Société philanthropique des Enfants du Sormin. — Dimanche prochain, 11 décembre courant, à trois heures du soir, au siège de la

société, cours de la Liberté, 20, café Chizelle, assemblée générale mensuelle. Perception des cotisations. — Discussion de l'ordre du jour.

Lyre du Vieux Lyon. — Les personnes qui désirent assister au banquet du 13 courant et qui n'ont pas encore retiré leur carte, sont priées de les retirer jusqu'au 14 courant, chez M. Taperoux, coiffeur, rue Saint-Georges, 22, ou au siège rue du Vieil-Nevers, 10, de huit heures et demie à dix heures. Prix du banquet 2 fr. 50. Ce soir, samedi, à huit heures et demie, répétition générale.

Anciens soldats du 42^e de ligne, 255^e société de secours mutuels. — Dans sa réunion de dimanche dernier, la société a procédé ainsi qu'il suit au renouvellement de son bureau : président, M. Léon Bertrand; vice-présidents, Tripiet et Deleuze; secrétaires, Cinquin et Rivier; trésoriers, Pradel et Marchandis; syndics, Caupies, Ferber, Durand, Tournafol.

Musique des anciens militaires. — Ce soir, à 8 heures et demie, répétition générale obligatoire, par M. Morney, le nouveau directeur. Demain, dimanche, à 3 heures, réunion au siège pour la fête de la Sainte-Cécile.

Amis de la Muse. — Réunion générale de tous les sociétaires, ce soir, à 8 heures et demie, café Bolla, place Bellevue, Urgence. Cette société informe ses nombreux amis qu'elle donne tous les dimanches et fêtes, café des Ecoles Normales, 85, boulevard de la Croix-Rouge, de charmantes soirées de familles avec les précieux concours de M. Adolphe Marceffe (le comique populaire), MM. Paul Joannis, Tony Pichat, Gaspard, etc. etc.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL LE SUCCESSEUR DE M. DE BEAUREPAIRE Paris, 9 décembre. On assure que M. Bernard, conseiller à la cour de cassation, sera nommé procureur général en remplacement de M. Quesnay de Beaurepaire.

LA PROPOSITION DE BOISSERIN Paris, 9 décembre. M. Dyonis Ordinaire, nommé président de la commission chargée de l'examen de la proposition de M. Pourquy de Boisserin est allé dans la soirée prier M. Bourgeois de se rendre demain à la séance de la commission.

L'AUTOPSIE DU BARON DE REINACH Beauvais, 9 décembre. Deux aides de laboratoire et un greffier viennent d'arriver. Il se sont fait conduire à Nivillers pour reconnaître les lieux. Les médecins légistes arrivent à 11 heures. L'exhumation du baron de Reinach aura lieu demain matin.

UN STEAMER EN DÉTRESSE Marseille, 9 décembre. Le steamer « Stamboul » ramenant les blessés du Dahomey, a eu une avarie de machine à 32 degrés de longitude et 14 degrés de latitude. L'arbre de sa manivelle s'est cassé, on a dû renverser la machine. Le steamer a cherché à gagner les côtes d'Espagne qu'il suivra jusqu'à Gibraltar. La compagnie Fraissinet a télégraphié à Gibraltar d'envoyer un paquebot à sa rencontre, sinon le steamer « Marie-Louise » partira pour le remorquer.

LES GRÈVES EN ANGLETERRE Manchester, 9 décembre. L'association des fabricants et flouteurs du Nord-Est et du Nord du Lancashire, a entendu les délégués de la fédération des maîtres flouteurs. Le meeting a émis l'avis qu'il était du devoir impérieux des flouteurs d'adopter pendant trois jours chaque semaine le système de travail à journée réduite. Si cette mesure est mise à exécution, les ouvriers ne pourront plus envoyer de fortes cotisations aux grévistes du Sud du Lancashire et la grève sera enrayée; mais aucune décision ferme n'a encore été prise.

LE PROCÈS AHLWARDT Berlin, 9 décembre. Le ministère public a prononcé un réquisitoire demandant la condamnation d'Ahlwardt. Berlin, 9 décembre. Ahlwardt vient d'être condamné à cinq mois de prison.

LA CONVENTION FRANCO-SUISSE Berne, 9 décembre. Le Conseil national a ratifié, ce matin, à l'unanimité des 104 membres présents, la convention commerciale conclue avec la France.

PETITE BOURSE DU SOIR Paris, 9 décembre 1882

3 0/0 100 07 Priorité ot. 93 75
Rend. 93 75 Robinson 22 74
Turc 21 92 Portugais 369 37
Extérieure 64 93 Tabacs 369 37
Egypte 6 0/0 Tharsis
Egypte 3 1/2 Lots Turcs 91 75
Banque Banque ot. 600 93
Ottoman Alpines
Russie De Beers
Orient Hongrois 96 75
Rio-Tinto 415
Douanes

AGENCE COOK 2, place Bellecour, 2 BILLETTS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS

NOUVEAU GUIGNOL Salle de Concerts, au café DAUMALLE, place des Célestins

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AIGREMONT

La nuit, le jour, à toute heure, sans se lasser jamais, sans même paraître éprouver la moindre fatigue, il était là, installé à son chevet, ne permettant à personne de le quitter.

Mais comme Jeannie, elle ne comprenait plus rien... son intelligence avait sombré dans cette épreuve surhumaine. — Folle !... s'écria Charles désespéré, quand il vit, à sa première visite, que Madeleine ne le reconnaissait pas. Va-t-elle donc rester folle, elle aussi !...

des charbons dans son visage que la fatigue avait pâli. — Le climat de l'Inde lui serait-il mauvais, mon cousin ? demanda-t-il au jeune docteur. — Au contraire, la traversée, le changement de lieux, la paix profonde de Ceylan ne peuvent qu'être favorables à Madeleine. — Eh bien, déclara M. de Clavières, subitement décidé, nous partons demain, avec Seconde et Jeannie. Mon yacht m'attend à Marseille. Il est superbement aménagé, j'emporte mon trésor ; mon père et moi, nous lui rendrons la santé.

Au moment de se séparer, Charles, en levant les yeux au ciel, dit à M. de Clavières : — Que Dieu vous protège, mon cousin, il a déjà permis à votre amour de faire des miracles, qu'il vous donne la force d'achever votre œuvre... Quoique sa bonté infinie désapprouve la vengeance, celle que vous rêvez est tellement juste et légitime qu'il vous aidera lui-même !... — Il ferma les yeux, bénit Madeleine et Jeannie et, sans un mot, blanc comme un linge, reçut les adieux de Richard, puis il les vit s'éloigner et eut encore la force de dire à Seconde Labérenne tout en larmes d'avoir laissé ses enfants derrière elle : — Soyez sans crainte, mon frère, André et moi nous veillerons sur vos petits. — Une heure après, le yacht du comte de Clavières, l'Espérance, disparaissait derrière le grand rocher que domine Notre-Dame-de-la-Garde.

C'était une petite dansense de corde, en même temps charmeuse de serpents. D'où venait-elle ? Qui était-elle ? Nul n'eût pu le dire. Un beau matin, sur l'affiche du Cirque Moderne, celui où le fashion fait salle comble, le samedi, on vit s'étendre en gros caractères ces six lettres : « NHISKA » Pas d'explications au-dessous. D'abord, on s'occupa peu de cette nouvelle venue ; il y en a tant à Paris, et parmi celles qui émergent chaque jour de l'ombre, si peu restent dans les rayons de la célébrité !... Mais on l'avait vue, et les plus blasés, les plus difficiles étaient restés séduits, ému.

QUATRIÈME PARTIE. — LOULOU

NHISKA

Depuis quelque temps, on ne parlait à Paris que d'une artiste étrange, d'origine inconnue, mais d'un talent, et surtout d'une beauté incontestables.

put l'aborder, lui parler, pénétrer dans sa loge. Elle arrivait au Cirque accompagnée d'une personne à l'extérieur comme il faut, sans doute une gouvernante d'un certain âge, très brune, au regard honnête et droit. Cette dernière ne comprenait pas un mot de français. Un domestique au costume et au type franchement hindou, celui-là, escortait les deux femmes. Tous ceux qui avaient voulu avoir de lui des renseignements avaient piteusement échoué. Ni amabilité, ni compliments, ni or, ni menaces n'avaient de prise sur lui.

et les lettres magiques du premier des billets. Ramsès avait haussé les épaules. — Il y en a dix pareils, avait ajouté le baron. Et encore dix, et encore, et encore... tant que tu voudras, Ramsès, si tu consens à me servir d'intermédiaire. L'Hindou, redevenu impassible, ne paraissait plus entendre ce qu'on lui disait. Servières avait essayé de glisser le petit paquet dans la main de son interlocuteur. La main ouverte l'avait laissé tomber par terre. Le baron, furieux, était parti, espérant que derrière son dos cette belle comédie de désintéressement finirait. Il s'était trompé.

A LOUER 19, rue Dubois, Lyon Grands Locaux

MME CLAUDIA somnambule

SALSEPAREILLE QUET SIROP agréable

PHOTOGRAVURE ARTISTIQUE & INDUSTRIELLE

SOULON JACQUEMAIRE

POUR VENDRE OU ACHETER

THÉÂTRE DES CELESTINS Direction : M. PONCET

Cie Coloniale CHOCOLATS

Entreprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & C

VIENT DE PARAITRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRESSÉ

BOURSE DE LYON Du 9 Décembre 1892

BOURSE DE PARIS Du 9 Décembre 1892

APRÈS BOURSE Du 9 Décembre

CONDITION DES SOIES Du 9 Décembre 1892

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE - 9 Décembre 1892

V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône)